

Le 9 novembre 2025

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée

Monsieur le Président

La France bénéficie, sur son sol, d'une réserve stratégique exceptionnelle d'uranium appauvri (environ 350 000 tonnes aujourd'hui) qui est une matière très énergétique. Ce stock est à nouveau menacé d'être requalifié en déchets dans le cadre de la concertation en cours sur le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR), à l'initiative de parties prenantes dont la doctrine antinucléaire est bien connue, comme il l'avait été, sans succès, lors de la dernière concertation en 2020.

Or, il s'agit d'une réserve précieuse à court/moyen terme comme à très long terme, de nature à consolider notre souveraineté énergétique :

- Pour le parc actuel de réacteurs, un second passage dans les ultracentrifugeuses d'ORANO procurerait, à un coût modeste, 9 années du combustible nécessaire en cas de crise sur le marché de l'uranium ou insuffisance des ressources naturelles disponibles.
- C'est surtout une réserve stratégique considérable comme combustible utilisable dans les réacteurs de 4ème génération surgénérateurs (des millénaires d'électricité et de chaleur). Le Conseil de politique nucléaire a ainsi demandé lors de sa dernière réunion du 17 mars 2025 que les industriels (EDF, Framatome, Orano), le CEA et l'ensemble des acteurs mobilisés sur les neutrons rapides remettent à l'État un programme de travail et une proposition d'organisation industrielle pour la fin de l'année 2025.

Dans les deux cas, notre pays bénéficie grâce à ce stock d'Uranium appauvri d'une ressource nationale alimentant des capacités de production décarbonées et pilotables, qu'il s'agisse des réacteurs du parc actuel et des EPR2, de SMR ou des réacteurs de 4^{ème} génération surgénérateurs.

L'entreposage de cette matière ne présente pas de difficulté particulière. Elle est très faiblement radioactive, et sans danger notable car solide, chimiquement stable, incombustible, insoluble et non corrosive. Elle occupe un volume très limité en regard de son potentiel énergétique. Elle est actuellement entreposée sur quelques hectares de manière sûre dans deux Installations Classées pour l'Environnement de conception simple et de technologie classique.

Dans le cadre de la concertation en cours sur le Plan national de gestion des matières et déchets nucléaires, l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASN) a rappelé les principes de gestion qu'elle applique aux matières radioactives, indiquant que la question de la requalification d'une matière en déchet se pose en l'absence de perspective de valorisation à l'horizon d'une centaine d'années.

Association de Défense du Patrimoine Nucléaire et du Climat (PNC-France)

9 rue du Brûlet - 69110 Ste Foy près Lyon

N° SIREN 893384362 – mail : pncfrance.secretaire@gmail.com

Envisager la requalification en déchet du stock d'Uranium appauvri est donc inacceptable, le recours à ce stock pouvant s'avérer nécessaire à moyen terme et indispensable à long terme :

- Une crise de l'uranium est clairement possible avant la fin de ce siècle, qu'elle soit politique ou liée à une pénurie de ressources. La possibilité d'un réenrichissement est économiquement réaliste et renforce considérablement notre souveraineté.
- L'uranium appauvri sera indispensable pour certains concepts de SMR et, à fortiori, pour des réacteurs de puissance surgénérateurs. Cette technologie a été une spécialité française qui l'a démontrée dans les deux réacteurs Phenix et Superphénix à l'échelle préindustrielle. Elle est soutenue par le Conseil de Politique Nucléaire. La Chine, la Russie, le Japon et l'Inde la développent et elle est relancée aux USA.

Il est bon de garder à l'esprit qu'une requalification en déchets serait difficilement réversible, ainsi que l'a rappelé l'ASNR en 2022.

Il s'agit d'une question de politique climatique et énergétique à très long terme et de gestion des risques, qui doit être abordée au plus haut niveau de l'État. Notre devoir est de laisser aux prochains gouvernements et aux générations futures la possibilité d'utiliser une matière énergétique et des technologies ayant « un potentiel de réduction massive des émissions de gaz à effet de serre à long-terme ».

Il me paraît essentiel que, dans le cadre du Conseil de Politique Nucléaire, cette question soit tranchée clairement. La décision de requalifier l'uranium appauvri en déchet serait catastrophique, car elle priverait notre pays d'une réserve énergétique stratégique rare et unique. Cela irait à l'encontre des priorités accordées à la préservation du climat, à la préservation des ressources naturelles et à notre indépendance énergétique.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette alerte, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Bernard Accoyer

Président PNC-France